



## 16ème législature

<b>Question N° :</b> <b>15080</b>	De <b>M. Mickaël Bouloux</b> ( Socialistes et apparentés - Ille-et-Vilaine )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Éducation et jeunesse		<b>Ministère attributaire</b> > Éducation et jeunesse
<b>Rubrique</b> >enseignement	<b>Tête d'analyse</b> >Enseignement de l'allemand	<b>Analyse</b> > Enseignement de l'allemand.
Question publiée au JO le : <b>13/02/2024</b> Question retirée le : <b>11/06/2024</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Mickaël Bouloux appelle l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur la situation préoccupante de l'enseignement de l'allemand. Alors même que selon les chiffres de Pôle emploi et de l'Association pour l'emploi des cadres (APEC), l'allemand est l'une des langues les plus recherchées par les employeurs, ces derniers font également le constat des difficultés rencontrées dans le recrutement de germanistes. Effectivement, selon l'Association pour le développement de l'allemand en France (ADEAF), à la rentrée académique de 2021, seuls 3,8 % des élèves scolarisés dans l'enseignement public apprenaient l'allemand à l'école primaire contre 18,6 % 20 ans plus tôt. L'ADEAF comptabilise également une diminution de 75 % du nombre d'élèves recevant un apprentissage de l'allemand comme première langue en l'espace de 30 ans. Ainsi, il a déjà interrogé le Gouvernement à ce sujet le 11 octobre 2022 par une question écrite, mais la situation restant la même, il souhaite savoir comment le Gouvernement compte agir en faveur de la relance de l'apprentissage de l'allemand.